

COMMUNIQUE

La Collégiale des Enseignants d'Anesthésie – Réanimation tient à manifester son soutien au mouvement engagé le 7 septembre sur la pénibilité des médecins anesthésistes-réanimateurs dans leurs activités. Les membres de la Collégiale s'associent à ceux des différents syndicats de praticiens hospitaliers : le SNPHAR-E, le SMARNU, le SNRMPH, le SYNGOF, le SAMU de France, l'AMUF et le SNPEH.

Les professeurs d'anesthésie – réanimation sont directement concernés, dans leurs activités et dans l'organisation de leurs services, par la charge et les répercussions à long terme du travail de nuit qu'ils assurent, ainsi que celui de leurs collaborateurs praticiens hospitaliers, chefs de cliniques, assistants. Les membres de la Collégiale souhaitent également attirer l'attention des autorités sur la pénibilité pour nos internes de spécialité (DESAR), souvent soumis à des contraintes lourdes du fait de leur participation, par nécessité, à plusieurs tableaux de garde, tout en maintenant leurs activités de soins et d'enseignement.

Professeur Gérard JANVIER,
Président de la Collégiale des
Enseignants d'Anesthésie - Réanimation